

DISCUSSION

Les enseignements des sessions et ateliers

Question de Yves GABORIT (Mission Bocage) :

La première des choses c'est la séparation de fait entre les données économiques, l'action économique sur une exploitation et l'action environnementale. Cela sous-entend que l'environnement n'a pas d'impact, n'a pas d'effet sur la partie économique. Effectivement essayer de travailler l'environnement seulement là où il est à chaque fois profitable et bénéfique au niveau du système d'exploitation, cela devient délicat et difficile à mettre en place. Ne serait ce que l'abattage d'une haie, le recepage, on ne sait pas si c'est une action environnementale ou une action économique, de ce fait on ne peut pas l'intégrer dans une mesure type du C T E.

Le deuxième point c'est la notion de « mesures types ». La mesure type fait appel à une notion moyenne et de ce fait elle va avoir du mal à s'adresser à tout le monde. Certaines personnes sont en avance sur des questions de bocage et d'autres, le pas qu'on leurs propose de faire va être plus important, c'est pourquoi on aura du mal à atteindre les objectifs. Et puis enfin le fait de s'adresser et de proposer la même mesure sur l'ensemble du département, alors que l'on a des régions différentes, on voyait la Saône et Loire tout à l'heure, mais beaucoup de départements sont dans ce cas, complexifie aussi l'appropriation et la mise en route des mesures environnementales au niveau des C T E.

Une dernière information, je pense qu'il va falloir que l'on fasse attention aux termes qu'on utilise pour passer le message : souvent on entend les problèmes environnementaux alors qu'il faudrait parler de questions environnementales. Effectivement si elles ont un impact positif économique on ne peut pas dire que c'est un problème, lorsqu'on a des solutions, l'exemple des auxiliaires en est un.

Deuxième vocabulaire qu'il faudra repenser c'est le mot de surface compensatrice écologique ou environnementale, cette notion fait appel à une séparation très nette de l'espace cultivé et de l'espace écologique, je trouve que le terme va rendre la tâche difficile demain...

Réponse de Sylvie HUDIN-DEDENIS :

Par rapport à votre interrogation en ce qui concerne l'outil C T E, je voudrais dire qu'il repose sur un diagnostic d'exploitation et un diagnostic de territoire. Ces diagnostics peuvent certainement être améliorés et d'ailleurs je pense que dans la réforme qui est actuellement en train d'être travaillée du C T E, il faudra améliorer la qualité de ces diagnostics.

Pour ce qui est d'arriver à avoir des panoplies de mesures environnementales adaptées au plus près de la spécificité locale, je dirais qu'il me semble que c'est l'exercice qui a été fait au niveau régional ces dernières années, c'est-à-dire que les catalogues des mesures environnementales par région comprennent plusieurs centaines de mesures (en Bretagne il y en a plus de 500). La difficulté c'est que, effectivement, c'est comme un menu à la carte, chacun peut y retrouver ce qu'il souhaite mais de fait le nombre de mesures véritablement utilisées est relativement limité. Le souci qui est manifesté aujourd'hui par le ministre et qui fait l'objet des réflexions qui sont conduites actuellement sur le C T E, porte sur la simplification de ce dispositif parce que les agriculteurs, les associations de protection de la nature et les usagers de la nature estiment qu'ils ne s'y retrouvent plus puisque effectivement le catalogue que nous avons actuellement est beaucoup trop important. L'idée c'est de le simplifier pour que se soit plus facile à mettre en œuvre.

En ce qui concerne la façon dont on voit les problèmes environnementaux, je suis tout à fait d'accord avec vous. Il y a des questions environnementales et ensuite on peut parler de problèmes mais on peut parler aussi d'aménité positive et d'aménité négative.

Enfin je suis tout à fait d'accord avec vous sur le fait qu'il ne faut pas parler de surfaces de compensations environnementales, je dirais que tout le choix qui a été fait par les gouvernements successifs français, c'est de mettre en œuvre une prise en compte de l'environnement qui passe par une politique de contractualisation de façon que cette prise en compte se fasse à travers les différentes politiques publiques qui sont menées : prise en compte environnementale à travers la politique d'aménagement foncier qui est menée par les collectivités et par l'Etat, prise en compte à travers la politique agricole commune et c'est ce qui se passe au travers du règlement de développement rural.

Donc effectivement je pense qu'il ne faut surtout pas s'orienter vers la création de véritables réserves environnementales parce que, surtout dans un pays tel que le nôtre, avec les enjeux que nous connaissons, je pense que nous irions vers des situations conflictuelles et que finalement le rôle que jouent les agriculteurs en matière de préservation et les forestiers en matière de préservation de l'environnement ne pourrait s'exercer librement et je pense que ça serait une grande source de difficulté.

Nous sommes là pour la prise en compte de l'environnement par les différentes politiques publiques.

Réponse de Paul HAVET :

Il me paraît effectivement intéressant de noter votre réticence à l'utilisation du terme « compensation écologique ». Je pense que cette idée n'est pas de viser à un usage ségrégué du territoire avec une partie du territoire avec une forte perturbation générée par l'agriculture et des parties en réserve. On pourrait avoir un programme dans la perspective de votre simplification, peut être un programme national où le but serait, un peu comme aux Pays-Bas, la notion de recréer un maillage cohérent d'éléments fixes du paysage à la carte, étant entendu que dans cet objectif général il faut avoir quand même une philosophie générale de recréer un maillage minimum d'éléments moins perturbés dans l'ensemble de l'agro-écosystème. Ça me paraît un élément important.

Question de M. PASQUIER (agriculteur) :

M. Paul HAVET, j'ai bien aimé vos propos par rapport à cette notion d'agriculture qui doit continuer à produire et cette notion environnementale qu'on doit préserver en même temps. Je voulais faire juste un petit rappel, on est dans le bocage, je suis agriculteur dans le bocage et tous mes collègues agriculteurs dans le bocage ont des haies qui représentent à peu près 5% de la S A U de leur exploitation, ce n'est quand même pas négligeable. Dans les propos qui ont été tenus on parlait d'un chiffre à atteindre de cet ordre là pour obtenir l'eco-conditionnalité, donc on est déjà dans ce type d'exploitation. Il serait dommage de ne pas continuer à travailler sur ces éléments qui existent déjà. Ce n'est pas la peine de les recréer, ils existent.

Je voulais juste vous donner une petite expérience de la commune, à peu près 25 exploitations, quand les C T E ont démarré, même s'il y avait une réticence au début, du point de vue administratif, il y avait quand même un engouement. On s'est retrouvé à quinze agriculteurs autour de la table et au lieu d'aller aux sessions de la chambre d'agriculture pour préparer notre C T E, c'est la chambre d'agriculture qui est venue chez nous, ce n'est quand même pas la moindre des démarches, je n'en étais pas l'initiateur. Sur ces quinze exploitations, au moins huit ou neuf ont signé un C T E aujourd'hui, ils ont tous mis le plan

de gestion des haies dans leur exploitation. Pour certains, ce n'était pas une mince affaire car ils avaient l'habitude de les raboter ; c'est un changement au niveau de l'exploitation mais aussi au niveau d'un territoire. Dans tous les cantons du bocage il s'est passé à peu près la même chose.

Quand on parle du catalogue que l'on doit réduire, je suis vraiment contre parce que si on a mis tant de mesures c'est parce qu'il y a beaucoup de micro-régions, de micro-lieux où l'environnement a sa place. Ce matin dans notre atelier on a présenté la restauration d'une prairie humide, évidemment je n'ai pas bénéficié de mesures de restauration de prairie humide parce que je ne fais pas partie du marais poitevin. Toutes les exploitations ont des types de milieux bien précis qui sont très favorables à tout ce que ces journées nous ont demandé d'apporter ou de favoriser en tant qu'agriculteurs.

Si on ôte ces catalogues de mesures, ça veut dire qu'on banalise encore une fois nos bocages qui sont tellement riches, c'est ce qu'on voulait prouver par ce colloque que nos bocages étaient tellement riches, qu'il fallait les préserver dans le maximum des points possibles. Voilà ma réflexion !

Réponse de Paul HAVET :

Je crois que vous avez effectivement tous, les uns et les autres, attiré l'attention sur l'énorme diversité des situations. L'administration est quand même confrontée, je parle sous couvert de Mme HUBIN-DEDENIS, à la difficulté d'appréhender cette énorme diversification. Lorsqu'il faut traduire en circulaire d'application un plan de développement rural national c'est 340 pages. On arrive à une complexité telle que l'administration n'en peut plus. Donc ce que le gouvernement dit aujourd'hui, il faut quand même qu'on vise à une certaine simplification. Il faut à la fois faire des simplifications et tenir compte d'une énorme diversité. A mon avis il n'y a pas d'autre solution : que l'Etat fixe un certain nombre de cadres relativement bien précis et délègue une responsabilité aux territoires pour que, des territoires, émergent de réels projets, pas des projets d'exploitants car nous sommes dans un contexte de territoire, mais d'un ensemble d'exploitants en concertation avec tous les acteurs locaux qui interfèrent sur ce même territoire, puisque à la clé il y a de l'aide publique qui doit être accordée à ces exploitants.

Donc c'est dans un réel projet de territoire intéressant l'ensemble des acteurs locaux qu'à mon avis se trouve peut être la solution. Je ne sais pas ce que vous en pensez, c'est un projet.

Question de Sébastien LABRUNE (parc naturel régional de l'Avesnois) :

Je voulais réagir à une remarque de Mme HUBIN-DEDENIS sur les prairies permanentes qui étaient considérées comme éléments fixes du paysage. Effectivement j'ai trouvé ça très intéressant et par rapport à ce qui vient d'être dit je proposerais une simplification justement.

Ce que je voulais dire c'est que vous avez parlé de primes à l'herbe et d'indemnités compensatrices de handicap naturel mais il y a aussi en France, par exemple dans l'avesnois d'où je viens, des territoires où les prairies sont en danger parce qu'elles peuvent très bien être retournées. Ce sont des terres qui peuvent être cultivées et pour ces territoires on a beaucoup de mal à obtenir des indemnités compensatrices pour le fait de maintenir des prairies, en tous cas des indemnités qui soient substantielles par rapport à ce qui peut être obtenu pour des cultures.

Peut-être qu'une simplification sur les mesures, parce que même les mesures que l'on a sur la gestion extensive de la prairie, même si dans le département du Nord on doit avoir la plus élevée au niveau du montant pour un minimum de contraintes, puisqu'on avait le souci d'offrir la meilleure possibilité aux agriculteurs, on reste quand même très en dessous des aides qui peuvent être obtenues pour des cultures. Peut être qu'une simplification, ça serait de clarifier un peu la position du gouvernement là-dessus : s'il pouvait nous envoyer un message fort en nous disant qu'il y a une possibilité pour le maintien des prairies et que cette possibilité elle soit également financière et importante, cela nous aiderait beaucoup.

Réponse de Sylvie HUNBIN-DEDENIS :

Une difficulté en matière de mesures environnementales c'est que la réglementation communautaire nous oblige à ne compenser que les surcoûts. Si vous voulez par rapport à la prise en compte du maintien des prairies, cela pose un certain nombre de difficultés. Le ministre de l'agriculture est tout à fait sensibilisé à cette problématique (il est de Savoie) et il vient d'annoncer à Clermont-Ferrand une majoration significative de 70% de la prime à l'herbe. C'est vrai qu'on est pas encore dans le niveau de rentabilité des cultures de terres arables mais il faut savoir que nous avons des contraintes aussi au niveau réglementaire pour arriver en fait à accorder des primes pour le maintien des superficies en herbe. Cette fameuse prime à l'herbe avait fait à l'époque l'objet de négociations assez serrées entre le gouvernement français et la commission européenne, c'est un souci que nous partageons.

Il y a quelque chose que je ne vous ai pas dit, l'Etat essaye de mettre en place des outils et, je dirais que ces journées l'ont parfaitement montré, c'est-à-dire que les acteurs locaux qui s'approprient ces outils, les utilisent de plus en plus dans une concertation très élargie. Autrefois quand on parlait de mesures agricoles on avait des agriculteurs en face ; on a vu les agriculteurs, les associations de protection de la nature, les élus, les chasseurs, cette salle illustre parfaitement la façon dont ces problèmes sont gérés maintenant.

En ce qui concerne les C T E, les mesures environnementales, il y a actuellement des réflexions pour aussi associer les collectivités territoriales au financement de ces mesures et à l'élaboration, la concertation qui maintenant vont se mettre en place au niveau local.

Question de Jean-Claude BARRET (pays de Puisais dans l'Yonne) :

Nous constatons au niveau du pays que le moratoire sur les C T E est en train de casser une dynamique pour l'environnement qui s'établissait très bien et les agriculteurs sont en train de perdre confiance, en particulier les jeunes agriculteurs en phase d'installation.

Nous souhaiterions que ces mesures, telles que ou changées, soient remises en place le plus rapidement possible. Est-ce que vous pouvez nous donner un délai ?

Réponse de Sylvie HUBIN-DEDENIS :

Le ministre vient de signer une circulaire disant qu'effectivement tous les C T E qui avaient été signés avant le 15 octobre et qui étaient passés en C D O A avant le 06 août seraient honorés pour le montant qui avait été prévu sur la base de la durée des C T E qui est de cinq ans. Il a également, dans la même circulaire, annoncé que désormais le montant moyen des C T E serait plafonné à 27 000 euros par exploitation. Il a annoncé que le nouveau dispositif, rénové ou réformé des C T E, ferait l'objet d'une publication dans les prochains mois. Aujourd'hui même il y a une réunion au ministère.

Les services travaillent d'arrache-pied en concertation avec à la fois la structure professionnelle mais également les différentes associations et les représentants des élus qui travaillent sur ce sujet.

La volonté du ministre et du gouvernement c'est de relancer très vite ce dispositif mais en le réformant puisque, si ici dans l'assistance vous avez l'air d'être assez satisfait du dispositif, il y avait quand même au niveau national un certain nombre de récriminations et de réserves qui étaient formulées.

Je me félicite que dans ce département et notamment avec votre plan de gestion des haies, vous vous soyez emparés de cet outil et que vous vous soyez aussi bien mobilisés sur le maintien des haies et du bocage traditionnel dans cette région.

Question de Paul HAVET :

Je vais vous poser une question supplémentaire. Y-a-t-il une priorité qui sera accordée aux projets territoriaux par rapport aux projets individuels des exploitants ? Actuellement le C T E est un contrat entre l'Etat et l'exploitant, y aurait-il intérêt à financer des projets territoriaux collectifs groupés ?

Réponse de Sylvie HUBIN-DEDENIS :

Je vous ai expliqué qu'il y a des discussions actuellement, que ce sujet est un sujet qui sera arbitré par le ministre et par le gouvernement. Pour ce qui me concerne, sur un plan technique, je pense qu'effectivement le C T E n'a d'intérêt que s'il y a une forte mobilisation sur un territoire. Je trouve que le C T E est un outil qui correspond très bien à la dynamique des pays et que c'est au niveau des territoires et de façon collective que le C T E puisse porter ses fruits. Parce que de toute façon, ces C T E mobilisent des montants financiers importants.

Pour justifier que ces montants financiers sont bien utilisés il faut que les indicateurs que l'on sera amené à mettre en œuvre dans le cadre de l'évaluation nous permettent en fait véritablement d'évaluer cette politique. Avoir un C T E ici ou là sur un territoire ne permet pas véritablement d'en mesurer ses impacts. Je pense que l'intérêt justement c'est de traiter des problématiques environnementales qui sont des problématiques, je prends par exemple le problème de l'eau, se sont des problématiques de bassins versants, ça n'est pas telle ou telle exploitation.

L'intérêt c'est que la mobilisation collective et je pense que les différents acteurs de la société se retrouvent très bien dans la dynamique des pays, que cette mobilisation puisse se faire de façon globale en rapport avec différentes problématiques.

La problématique de l'eau c'est la problématique bassin versant, la problématique de l'érosion. C'est aussi une problématique qui transcende un certain nombre de frontières et je crois que ce C T E est un outil qui doit être abordé sur une base collective. C'est l'intérêt, il me semble, de ce dispositif.

Question de Bruno SIRVEN (Arbres et paysages dans le Gers) :

Je me permets d'intervenir en réaction, je me demande si tout le monde est convaincu des vertus ou des rôles économiques de l'arbre. Est-ce que tout le monde est convaincu que l'arbre et l'agriculture sont des alliés économiques ? Pas au sens du bois d'œuvre ni de l'économie de long terme. Mais dans bien des cas, je pense qu'on a pu le voir au gré des interventions et des ateliers, un impact économique direct et à très court terme. Je pense que cet aspect est vraiment à privilégier et je vais utiliser un mot qui n'est pas très adapté, je pense qu'il faudrait faire un peu plus de prosélytisme, qu'il faudrait beaucoup plus communiquer là-dessus et que les agriculteurs eux-même peuvent tirer un bénéfice économique d'avoir une gestion environnementale.

Ceci dit, en qualité d'opérateur de terrain, je peux confirmer que beaucoup d'agriculteurs aujourd'hui aménagent par la plantation ou par la gestion à des fins économiques. 80% des aménagements que l'on réalise sont destinés à une amélioration pour avoir des rétributions économiques.

Je pense que la clé de tout cela c'est la conviction, si les gens sont convaincus à ce moment là on ira loin et là il faut des moyens pour agir et agir ça veut dire communiquer, ça veut dire que localement il faut qu'il y ait des gens qui puissent faire leur travail.

Réponse de Paul HAVET :

Merci, je crois qu'au cours de ces deux journées, les uns et les autres ont essayé de communiquer, je pense que la communication c'est aussi d'écouter. Dans les interventions de ce matin, dans les ateliers, il y avait un agriculteur qui faisait part de sa passion pour la haie et pour l'arbre, il ne mettait pas du tout en avant l'aspect économique. Certes, ça avait de l'intérêt mais il s'était passionné pour ses arbres et pour son paysage. Ce n'était pas simplement un aspect monétaire qui était un attrait, c'était également du plaisir.

Question de David PIEFFER(DIREN Haute Normandie) :

Je voulais revenir sur les systèmes d'incitation. J'ai quand même quelques inquiétudes vis-à-vis de ces systèmes d'incitation parce qu'on a deux systèmes contradictoires.

D'un côté un système d'aide à la production qui est très incitatif et qui n'a pour seule contrainte que de produire.

D'un autre côté des incitations à une amélioration environnementale qui apportent des incitations financières mais aussi leur lot de contraintes. Il y a un tel déséquilibre entre les deux systèmes qu'aujourd'hui cela reste très peu incitatif.

On prenait par exemple tout à l'heure l'incitation de maintien des mares, vous avez cité le cas du Pays de Caux en Haute Normandie. Il faut savoir que depuis vingt ans 90% des mares ont disparues. En Haute Normandie 30% des prairies naturelles et tous les éléments naturels du paysage qui les accompagnent ont disparus depuis 1992.

Je suis quand même pessimiste, tant qu'il y aura ce déséquilibre et cette contradiction entre une politique de production et une politique d'environnement, j'ai peur qu'on n'enraye pas la disparition de la prairie, du bocage et des éléments du paysage dans certaines régions et notamment celle d'où je viens.

Réponse de Paul HAVET :

Je crois qu'on comprend bien l'inquiétude dont vous vous faites le relais mais on a vu aussi que, notamment par les exemples étrangers, il y avait de plus en plus de connexions entre les soutiens économiques et le maintien, la volonté de maintenir un environnement de qualité et de plus en plus on conditionnait l'aide apportée par la société à des acteurs économiques au respect de règles environnementales et que ceci a plus ou moins été bien accepté dans le passé mais que ça va devenir de plus en plus inconditionnel.

Réponse de Philippe POINTEREAU :

Quand on parle de la place de la haie dans le système. Je pense qu'on a aujourd'hui suffisamment de données en France ou dans les pays anglo-saxons. On peut tout à fait montrer que la haie permet de réduire par exemple le nombre de traitements. Réduire de 30% la consommation de pesticides c'est tout à fait un objectif réaliste, des pays comme le

Danemark l'ont fait. Cela permettrait en France d'économiser six milliards de francs d'achats de pesticides sans compter les coûts de réduction de pollution.

Ce que je veux dire, ce qui manque peut-être dans le cadre d'analyse, aujourd'hui de l'agriculture c'est une analyse de flux interne, la comptabilité de l'exploitation agricole regarde les produits, les ventes et aucun flux interne.

C'est à dire que l'arbre n'apparaît ni au bilan, ni dans le compte de résultat. On a un cadre d'analyse qui ne fait pas apparaître les choses essentielles du système, c'est à dire les fonctions que moi j'appelle les fonctions de production, le recyclage des éléments minéraux, la pollinisation, tout ce qui touche l'hydraulique et qui sont des éléments importants du système qui contribuent au bon fonctionnement mais qu'on ne voit pas puisque cela n'engendre ni achat ni vente. Cela contribue éventuellement à diminuer les achats et peut-être augmenter la qualité des ventes.

Les aménités qui sont hors du système, c'est encore plus difficile de les faire apparaître puisque ça marche par à-coups. Il faut absolument revoir totalement le système d'appréhension. Cela marche dans l'agriculture comme dans d'autres domaines pour faire apparaître finalement ce qui va donner toute la valeur à la haie, c'est à dire un ensemble d'éléments qui rajoutés les uns au bout des autres montrent que ces 5% cela rapporte énormément, si on n'a pas ce cadre d'analyse, on y arrivera pas.

Réponse M. PASQUIER :

Ce matin au cours de l'atelier, j'ai eu la chance de voir arriver un élu de la chambre d'agriculture des Deux Sèvres, qui était une personne qui n'était pas très convaincue au niveau de l'environnement. On a proposé à cet élu de faire des essais sur le rôle de la haie par rapport aux productions en culture puisque c'est là qu'on a les résultats les plus rapides. On a soumis cette idée, il l'a reprise au bond et je pense que rapidement on va mener des essais réels de l'influence de la haie sur les cultures.

Question de Isabelle DES DORIDES :

Au niveau du constat, on peut bien être convaincu de tous les bienfaits de la haie et du bocage, si on n'a plus d'élevage bovin allaitant dans notre territoire, ce n'est pas la peine. On va artificialiser quelque chose qui n'aura plus la raison d'être qu'il avait par le passé. Il aura peut-être d'autres raisons d'être mais ça ne seront plus les raisons de base. Je crois que la première chose à faire pour défendre les haies, il faut d'abord défendre l'élevage bovin allaitant. C'est mon constat.

Deuxième chose. Dans le cadre du SAGE de la Sèvre nantaise on travaille beaucoup justement sur toutes les mesures et on comptait beaucoup sur les C T E pour mettre en avant toutes ces mesures de protection de la ressource en eau. On s'est rendu compte qu'il y avait pas mal d'incohérences entre les mesures des uns et des autres puisque cette rivière a la chance de traverser quatre départements et deux régions. On nous parle d'harmonisation mais en réalité, même sur les trois départements des Pays de Loire ce n'était pas évident.

Je voudrais savoir, si on vous propose une harmonisation de territoire de bassin versant, sans vouloir trop compliquer les choses, est-ce qu'on a une chance d'être entendus ?

Réponse de Sylvie HUBIN-DEDENIS :

Par rapport à ce que vous venez de présenter je suis tout à fait d'accord. Je partage votre point de vue, il faut que l'élevage soit une activité qui soit viable économiquement pour qu'effectivement la haie, dont la fonctionnalité est quand même liée

dans un pays de bocage à la présence d'un élevage, puisse effectivement jouer son rôle et se maintenir.

En ce qui concerne les C T E, à ma connaissance il y a déjà eu des démarches. Je pense au C T E marais poitevin, qui a été un C T E élaboré et qui recouvre deux régions de programme et trois départements. Si vous voulez, le souci de simplification ne gêne pas à la réalisation d'initiatives qui visent justement à simplifier et à rendre le dispositif plus performant.

La politique des S A G E et la politique de l'eau visant à constituer des SAGE est aussi une politique qui vise à retrouver une cohérence au-delà des limites administratives qui parfois ne facilitent pas, en fait, notamment pour des problèmes complexes, des questions complexes, la prise en compte et la gestion de ces phénomènes.

Par rapport à la remarque qui a été faite sur la politique agricole, c'est vrai que la politique agricole a été très critiquée. Je crois que c'est une politique qui a quand même porté ses fruits. Effectivement ce que l'on essaye de faire aujourd'hui, ce qu'essaye de faire l'union européenne, c'est de corriger ces impacts négatifs. Pour beaucoup de productions on est passé de l'aide au volume à l'aide à l'hectare. Le dispositif d'éco-conditionnalité commence à se mettre en place. On commence à le mettre en place en matière de politique de l'eau mais les projets de l'union européenne visent en fait à étendre ce dispositif d'éco-conditionnalité.

En ce qui concerne la prise en compte des paysages, je voudrais dire que c'est une politique qui me paraît importante, notamment quand elle est associée à une politique de production de qualité. Notre souci en France, notre particularité, consiste à avoir non seulement une très grande panoplie de fromages AOC mais également une politique très énergique et très exhaustive en matière de production de qualité. Lorsqu'on voit la communication qui est faite sur certains produits de qualité, on voit que les gens sont amenés à chercher des paysages de qualité. Parce que le beau est associé au bon quelque part dans notre culture. Je crois que c'est un élément qui peut nous permettre aussi, et qui joue en faveur du maintien de paysages de qualité et à leur prise en compte par l'ensemble des acteurs de la société.

JOURNEES D'ETUDES EUROPEENNES SUR LES BOCAGES

*Ruralité, faune sauvage et développement durable.
Le bocage, enjeux de territoire pour demain.*

*Actes du colloque
Cerizay (79) - 16 et 17 octobre 2002*